

Contrat de Saillie et de Pension USANDRO TILIA DERLENN

Propriétaire (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville: _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Email : _____

Jument (nom) : _____

N° SIRE: _____

Conditions de monte

- L'étalon fera la monte naturelle en main
- La jument doit-être indemne de la métrite équine contagieuse et à jour de ses vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie.
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé, des écoulements utérins, d'un comportement dangereux pourra être refusée
- Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la monte naturelle
- Tous les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de la jument

Conditions de pension

- Pré : 6 € HT/jour soit 125 € HT/mois
- Pré/Boxe : 8 € HT/jour soit 175€ HT/mois
- Ponette suitée B/C: 8€ HT/jour ou 175€ HT /mois Ponette D 10€ HT/jour ou 200€ HT/mois

Conditions de paiement

- 158.25€ TTC (150€ HT +TVA à 5.5% 8.25€)- A régler à la réservation (correspondant aux frais technique 2023)
- 685.75€TTC (650€HT + TVA à 5.5% 35.75€) Payable à la naissance d'un poulain viable à 48 heures

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire

Paul ou Beth Loislil